Environmental Commissioner of Ontario | Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Dianne Saxe, J.D., Ph.D. in Law
Commissioner

Dianne Saxe, J.D., Ph.D. en droit
Commissaire

Le plan énergétique de l'Ontario laisse à désirer

Le Plan *ne fournit pas le chemin à emprunter pour passer des combustibles fossiles aux sources d'énergie sobres en carbone*

Toronto, le 10 avril 2018. – Le *Plan énergétique à long terme* du gouvernement de l'Ontario ignore sa propre *Loi sur le climat*, comme l'indique *Faire passer le courant : Tout sur l'électricité en Ontario*, un nouveau rapport de Dianne Saxe, commissaire à l'environnement de l'Ontario. La *Loi sur le climat* nécessite des Ontariens qu'ils réduisent les émissions de gaz à effet de serre issues des combustibles fossiles, tels que l'essence, le gaz naturel et le mazout, d'ici 2030, mais la province ne planifie pas la façon d'y arriver.

« La *Loi sur le climat* signifie que les Ontariens doivent être préparés à réduire leurs émissions issues des combustibles fossiles de 40 à 50 % au cours des treize prochaines années », a affirmé M^me^ Saxe. « Il faudra donc économiser l'énergie davantage et remplacer une partie de notre consommation de combustibles fossiles par de l'électricité, par exemple pour conduire nos voitures et camions alimentés à l'essence et chauffer nos maisons et entreprises. » Le réseau d'électricité ontarien produit très peu d'émissions depuis la fermeture des centrales au charbon.

Le ministère de l'Énergie produit le *Plan énergétique à long terme* pour détailler les futurs besoins énergétiques de l'Ontario. Ce document guide les décisions gouvernementales en ce qui concerne les investissements à faire pour répondre à ces besoins. L'actuel *Plan énergétique à long terme* prédit toutefois que la demande d'électricité demeurera relativement stable; il ne reconnaît pas la nécessité de la transition sobre en carbone et ne planifie rien à cet effet. En plus de passer des combustibles fossiles à l'électricité, le réseau d'électricité dans son ensemble doit améliorer son efficacité énergétique et les Ontariens doivent en faire davantage pour économiser l'énergie.

M^me^ Saxe reconnaît le rôle du gouvernement dans la dépollution de l'air et du réseau d'électricité ontarien lorsqu'il a fermé les centrales au charbon. En 2017, grâce au remplacement des centrales au charbon par des ressources d'électricité sobre en carbone, comme l'hydroélectricité, le solaire, l'éolien et le nucléaire, 96 % du réseau d'électricité était zéro-émission. M^me^ Saxe a fait remarquer que le coût de dépollution du réseau a causé une augmentation des factures d'électricité, mais le jeu en aura valu la chandelle.

« L'électricité était peu coûteuse, mais elle venait avec un très haut coût sur les plans de l'environnement et de la santé », a-t-elle ajouté. En 2005, le réseau avait non seulement de la difficulté à répondre à la demande de pointe, mais il était également une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique et de smog.

« Les personnes qui souffrent d'asthme et d'autres atteintes respiratoires éprouvaient des difficultés en raison de la mauvaise qualité de l'air. Il n'y a aucun doute que notre réseau d'électricité était un facteur de contribution majeur de la mauvaise qualité de l'air et des coûts importants qui en découlent pour le système de santé. »

Le rapport *Faire passer le courant : Tout sur l'électricité en Ontario* peut être téléchargé à eco.on.ca/reports/2018-making-connections

-30-

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou une entrevue, veuillez communiquer avec :
Ann Lehman-Allison
Cadre supérieure, Communications et Relations externes
416-325-0142
media@eco.on.ca

Also available in English

La **commissaire à l'environnement de l'Ontario** est une agente indépendante de l'Assemblée législative de l'Ontario qui fait rapport sur les progrès gouvernementaux en matière de protection de l'environnement, de changement climatique et d'économie d'énergie. La CEO agit comme agent de garde provincial en matière d'environnement et elle se veut la protectrice des droits environnementaux des Ontariens.